

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

n° 003-23 C

Objet : RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse pour la mise en oeuvre du projet agro-environnemental et climatique de Chartreuse 2023-2027

• date de convocation le 20 janvier 2023

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Alain Gaget - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 003-23 C

objet **RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique de Chartreuse 2023-2027**

Jean-Pierre Fressoz, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, indique que le Parc naturel régional de Chartreuse a sollicité Grand Chambéry pour la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques en partenariat avec les Départements de l'Isère et de la Savoie, tous les EPCI de son territoire et des partenaires techniques.

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse. L'orientation principale de la candidature du PAEC Chartreuse porte sur la préservation des espaces en prairies naturelles et des alpages. La lutte contre la déprise agricole dans les secteurs de coteaux difficilement mécanisables et le maintien de l'activité laitière constituent des enjeux forts pour le territoire. L'objectif du PAEC est de favoriser les systèmes d'exploitation à fortes aménités environnementales qui présentent un risque d'intensification ou d'abandon de pratiques, notamment dans les alpages et les secteurs de coteaux difficilement mécanisables.

La stratégie est composée des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui seront proposées aux agriculteurs dès 2023 et qui découlent directement des enjeux du territoire. On y retrouve également les formations, diagnostics et plan de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, ainsi que les mesures d'accompagnement et les actions complémentaires nécessaires à la bonne réussite du projet.

Le Parc de Chartreuse, en tant qu'opérateur, aura la charge du pilotage et de l'animation générale du PAEC. Il sera accompagné par les différents partenaires techniques identifiés, dans la construction du projet (identification des zones à enjeux et de mesures pertinentes répondant aux enjeux agro-environnementaux et climatiques identifiés, objectifs de contractualisation...) comme dans sa mise en œuvre (communication, diagnostic, accompagnement à la contractualisation...).

Les actions du PAEC sont mises en œuvre entre 2022 à 2027, avec un travail important d'accompagnement au cours des deux premières années de contractualisation, mais aussi des suivis et une évaluation continue sur toute la durée du PAEC.

Un comité partenarial (comité de pilotage et comité technique) réunissant l'ensemble des partenaires du PAEC sera mis en place jusqu'au terme du PAEC. Piloté par le Parc naturel régional de Chartreuse, il est chargé de suivre la mise en œuvre du projet dans le respect des délais et du plan d'actions. Le comité partenarial se réunira à l'initiative du Parc naturel régional de Chartreuse en tant que de besoin.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Corine Wolff ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : acte l'engagement de Grand Chambéry aux côtés du Parc naturel régional de Chartreuse et de ses partenaires dans le projet agro-environnemental et climatique de Chartreuse 2023-2027,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique de Chartreuse 2023-2027 et tout document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **003-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse pour la mise en oeuvre du projet agro-environnemental et climatique de Chartreuse 2023-2027
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	02 février 2023
Annexe(s) :	Annexe Convention de partenariat PAEC Chartreuse

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230202-lmc1H28838H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28838H1

Date de transmission en Préfecture : 02 février 2023

Date de réception en Préfecture : 02 février 2023

Publication sur le site internet: vendredi 03 février 2023